



**AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
2023 - 2025
CONCLUE AVEC LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

retenue dans le cadre de l'AMI 2

« Territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord »

Entre

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet du département des Bouches-du-Rhône, d'une part,

Et

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et désignée ci-après par les termes « La Métropole Aix-Marseille-Provence », d'autre part,

N° SIRET : 13001303000106

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

La Métropole Aix-Marseille Provence est devenue en 2021 un des 46 territoires nationaux de mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022).

Cela fait suite à sa candidature conjointe avec la Ville de Marseille au 2ème appel à manifestation d'intérêt (AMI LDA) de la Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement (Dihal) visant l'engagement de nouveaux territoires dans la démarche.

Dans le cadre de l'annonce du second plan quinquennal national pour le logement d'Abord (2023-2027) annoncé par le Ministre du Logement, l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à l'instar des autres métropoles françaises, a été salué et conforté. En ce sens, l'Etat a

souhaité poursuivre son soutien financier via la définition d'une nouvelle feuille de route partagée et résolument tournée vers la réduction du « sans-abrisme ».

Dans ce cadre, par délibération n° CHL-002-14849/23/CM, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 signée avec l'Etat.

Pour la seconde année, la convention stipule que le montant de la subvention de l'Etat est défini par avenant.

C'est l'objet du présent avenant.

ARTICLE 1 – RAPPEL DE L'OBJET DE LA CONVENTION INITIALE

La convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 a pour objet de définir une stratégie territoriale, en identifiant des priorités conjointes en matière de mise en œuvre du plan Logement d'abord avec des objectifs partagés de résultats et de moyens afin de réduire significativement le sans-abrisme.

Ces priorités communes définies dans le cadre de la stratégie territoriale du plan logement d'abord sont déclinées sous la forme d'engagements réciproques et d'actions permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs de l'hébergement, du logement et de l'insertion et de permettre une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs.

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage, en association étroite avec l'Etat, la Ville de Marseille et l'ensemble de ses partenaires, à :

- Suivre et coordonner la mise en œuvre de la stratégie territoriale du plan logement d'abord s'appuyant sur des moyens dédiés et visant une utilisation optimisée des dispositifs existants.
- Mettre en œuvre des actions nouvelles et renforcer des actions existantes afin de répondre à des priorités nationales, mais aussi à des priorités locales en cohérence avec les orientations du Programme local de l'Habitat métropolitain 2023-2028 et du Plan Département d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2022-2027.

Cette convention fixe également l'engagement de l'État et de la collectivité sur le plan financier.

Au titre de l'année 2023, le soutien de l'Etat aux actions développées par la Métropole Aix-Marseille-Provence était de 479 000 €.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS CONJOINTS DE L'EPCI ET DE L'ETAT

2.1 Stratégie territoriale fixée autour d'un socle commun d'objectifs

L'Etat et la Métropole Aix-Marseille-Provence se fixent des objectifs partagés de résultats et de moyens à mettre en œuvre dans le cadre des 5 volets d'action suivants :

1. Produire et mobiliser des solutions de logements abordables et adaptées pour les ménages en situation de précarité (parc social & privé, habitat ordinaire et adapté) ;

2. Faciliter l'accès au logement des ménages sans-domicile ;
3. Mieux accompagner les personnes et prévenir les ruptures notamment des jeunes en difficulté ;
4. Développer et partager la connaissance sur la demande et les besoins des publics concernés ;
5. Favoriser la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en œuvre de la politique Logement d'Abord.

Les actions retenues dans le cadre de la feuille de route sont décrites dans les tableaux présentés en annexe. Y figurent également les montants financiers et les indicateurs de suivis afférents.

Sont précisés en gras dans le tableau de l'annexe 1, les actions portées et mises en œuvre directement par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour lesquelles un cofinancement de l'Etat a été sollicité.

La mobilisation et le développement des dispositifs de droit commun (PLAI, pensions de famille, intermédiation locative...) prévus dans la stratégie locale de mise en œuvre accélérée du logement d'abord s'inscrivent dans les cadres et circuits de programmation et de validation existants. L'Etat et la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engagent donc à renforcer leur coopération pour la mobilisation coordonnée des dispositifs de droit commun.

2.2. Financement

L'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) repose sur le principe de co-financement et d'engagements conjoints de l'Etat et du territoire. Les crédits délégués par l'Etat s'inscrivent dans une dynamique partagée au niveau local afin de permettre un effet levier pour la réduction du sans-abrisme.

La collectivité s'engage pour toute la durée de la convention à inscrire des crédits au titre des actions prévues dans le plan d'action. La collectivité finance ainsi à hauteur de 50 % le poste dédié de coordinateur et animateur de la feuille de route du logement d'abord.

Au titre de l'année 2024-2025, le soutien de l'Etat aux actions développées directement par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'appel à manifestation « Logement d'abord 2 » s'élève à un montant 197 000 euros tenant compte du reliquat de 219 000 € de la somme de 479 000 € attribuée en 2023.

La contribution de l'Etat est soumise, chaque année, à une évaluation de l'avancement et des résultats réalisée au niveau territorial avec la Dihal. La contribution financière de l'Etat est applicable sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA DOTATION BUDGÉTAIRE

La dotation budgétaire fera l'objet d'un versement annuel imputé sur les crédits du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », action 12 « Hébergement et logement adapté », sous-action 17 « Autres actions en faveur de l'hébergement et du logement adapté », activité de programmation 217, compte PCE 6541200000 du budget de la mission Égalité des territoires et logement, pour l'exercice 2023.

La contribution financière sera créditée sur le compte de La Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les versements seront effectués sur le compte ci-après et également en pièce jointe :

Dénomination sociale (titulaire du compte)
Code établissement
Code guichet
Numéro de compte
Clé RIB : 30001 00512 C1300000000 02
IBAN : FR09 3000 1005 12C1 3000 0000 002
BIC : BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de département.

ARTICLE 4

Les autres articles de la convention pluriannuelle d'objectifs demeurent inchangés.

La Présidente de La
Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur le Préfet de la Région Provence
Alpes Côte d'Azur, Préfet du département
des Bouches-du-Rhône

Annexe 1 – Présentation des objectifs poursuivis, financements mobilisés et indicateurs de résultat associés pour les actions financées dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Logement d'Abord » pour 2024-2025

Pilote	Action	Objectif de l'action	Résultats attendus et indicateurs	Statut de l'action	Financement AMI pour 2024-2025	Cofinancements locaux	Commentaires
AMP	Recrutement coordinateur, chef de projet de la démarche, cat. A, placé sous l'autorité du Directeur Cohérence territoriale, habitat et cohésion sociale d'AMP	Animer la démarche en lien avec le comité de pilotage, l'équipe projet et le terrain	Animation de la dynamique locale et suivi des projets, reporting sur l'avancement des actions, production de documents intermédiaires de suivi et d'évaluation	2-Action en cours	35 000 €	35 000 € (AMP)	
DDETS	Essaiage des PFTA, renforcement du suivi de parcours des femmes victimes de violences et production de statistiques alimentant les documents de programmation	Mieux accompagner l'accès au logement en mettant en place des accompagnements pluridisciplinaires, et en travaillant en partenariat l'accès au logement et l'accompagnement nécessaire des personnes cumulant des difficultés	Accès au logement de personnes à la rue ou cumulant des difficultés nécessitant des étayages pluridisciplinaires. Nombre de situations examinées et nbre de relogements	2-Action en cours	400 500 €		Action portée par le SIAO 13 bénéficiant d'un financement pour couvrir 2 ans plein (2024 & 2025).
Marseille/aix	Nuit de la solidarité dans les communes volontaires d'AMP	Mieux connaître les publics à la rue	Des résultats obtenus sans double compte grâce à une méthode partagée. Implication des associations et de la société civile	2-Action en cours	55 000 €	80 000 € (Ville de Marseille)	Financement de 50 000 euros pour Marseille et 5000 euros pour Aix
DDETS	Structurer une offre de sensibilisation et de formation pour l'ensemble des parties prenantes sur le LDA	Sensibiliser les décideurs, former les intervenants	Des contenus de formation duplicables	2-Action en cours	30 000 €		
Marseille	Renforcement et déploiement du dispositif de traitement des impayés	Déploiement sur tous les arrondissements de Marseille en 2022	Extension aux arrondissements non couverts	2-Action en cours	60 000 €	86032 € (Conseil Départemental, Ville)	30 000 € versés à la Ville de Marseille en prévision du budget 2025 30 000 € à la DDETS pour couvrir 2024 et 2025
Marseille	Equipe Mobile dans le parc social auprès de locataires avec des troubles psychiques	Favoriser le maintien à domicile des locataires du parc social rencontrant des troubles psychiques. Former les agents de proximité des bailleurs sociaux à l'identification des troubles psychiques.	20 personnes suivies par an résidant principalement dans le parc social de Logirem.	2-Action en cours	15 000 €	215 000 € (AMP, Ville, Etat, bailleurs sociaux)	
Marseille	Mise en place d'un dispositif structuré de pilotage et d'intervention en matière de prévention des expulsions domiciliaires au CCAS	Développer la mission d'intervention en aller-vers du CCAS du Marseille auprès du public senior en	Nb de diagnostics sociaux post-assignation réalisés par le CCAS ; nb d'accompagnements individuels pré-assignation réalisés par le CCAS ; montant des aides facultatives délivrés par le CCAS à des personnes orientées par la CCAPEX, par l'ADIL 13 et par la DDETS via l'envoi du fichier ces CdP.	2-Action en cours	110 000 €	30 000 € (Ville de Marseille)	Reliquat de 55 000 euros
AMP	Soutien métropolitain aux comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) ou dispositifs assimilés.	Subvention de 2 CLLAJ du territoire et 2 autres dispositifs assimilés de manière à renforcer leurs interventions auprès des jeunes les plus en difficulté.	Nombre et % des jeunes accompagnés dans le cadre des activités des CLLAJ qui sont, lors du 1er accueil, dans une situation d'errance se manifestant par plusieurs situations : dépannage chez des tiers, prise en charge à l'hôtel ou dans un hébergement temporaire, squats, rue, camping, etc. Nombre et % de ces jeunes accédant à un logement pérenne dans les 12 mois après le début de leur accompagnement par un CLLAJ.	2-Action en cours	150 000 euros	Financement autres CLLAJ + cofinancement pour les apprentis d'Auteuil (17 000 euros). (AMP)	Les montants attribués ont permis un financement de 60 000 euros à ESF Services, 30 000 euros à l'Adamal, 30 000 euros à l'Etape Saint Thomas, et 47 000 euros aux Apprentis d'Auteuil pour le dispositif « La touline »

AMP	Soutien aux opérateurs de l'intermédiation locative (IML)	Financement pour mettre en place des actions favorisant la captation de logements dans le parc privé et le glissement de bail.	Nombre de nouveaux logements captés au profit de l'IML par an sur Marseille et sur la Métropole.	3- action modifiée (nature, périmètre, description de l'action telle que mise en œuvre)	70 000 €	75000 (dont 23 000 pour les compagnons bâtisseurs) (AMP)	Reliquat de 155 700 euros 1 ^{er} projet de partenariat entre opérateurs IML volontaires et compagnons bâtisseurs.
AMP	Recrutement d'un chargé(e) de projet sur l'intermédiation locative et la lutte contre la vacance	Lancement et pilotage des actions de soutien à l'activité des opérateurs IML, animation du réseau des opérateurs IML en lien avec les PIG/OPAH, animation de la démarche "Zéro Logement Vacant", communication large sur le dispositif IML.	Nombre de propriétaires répondant aux campagnes de courriers ZLV, nombre de contacts avec ces propriétaires aboutissant à un conventionnement ANAH et/ou à un recours à l'IML. Nombre de nouveaux logements captés au profit de l'IML par an, sur Marseille et sur la Métropole.	2-Action en cours	56 000 €	19 000 € (AMP)	Reliquat de 56 000 euros
DDETS	Appui au développement de la nouvelle antenne locale de l'association "Toit à moi"	Soutenir l'entrée directe en logement de personnes sans abri et faciliter le développement d'une offre de logements dédiée.	Nombre de nouveaux partenariats financiers, institutionnels et associatifs de la nouvelle antenne locale Marseille.	2-Action en cours	30 000 €	2000 (Ville de Marseille)	
DDETS	Animation d'un réseau des résidences accueils / pensions de famille	Mettre en place un cadre d'échange partenarial aux équipes des résidences accueil et plus largement des pensions de famille sur leur modèle de fonctionnements et problématiques rencontrées.	Recrutement d'un.e apprenti.e à la CMSMH Réunions d'échange de pratiques régulières entre acteurs Production de notes rédigées et cosignées	2-Action en cours	18 400 €		
DDETS	Développement d'une offre de formation destinée aux professionnels des pensions de famille/résidences accueils.	Sensibiliser et former les professionnels des pensions de famille à la prise en charge des problématiques de santé mentale dans leur structure. Certification qualioipi visée pour reproduire la formation de façon pérenne à d'autres professionnels travaillant dans le secteur du logement accompagné.	Mise en place de 2 sessions de 4,5 jours de formation dans les locaux de la CMSMH permettant de former au moins 30 professionnels de pensions de famille. Meilleure prise en charge des situations de crise par les professionnels, meilleure acceptation des dossiers de personnes très précaires, moindre isolement des professionnels.	1-Action à lancer	19 820 €	2470 (budget formation de la CMSMH)	
AMP	Expérimentation d'un projet LDA pour 30 jeunes orientés par le SIAO sur 3 ans	1- mobiliser une offre de logements dont sociaux en bail glissant, 2- verser lors des 1ers mois un pécule aux jeunes bénéficiaires pour couvrir leurs dépenses 3- assurer un accompagnement soutenu (santé, formation, emploi...) sur une durée de 2 ans.	Nombre de jeunes accompagnés par an (objectif de 30) Profil et orientation des jeunes accompagnés. Nombre et type de logements mobilisés	1-Action à lancer	150 000 €	150 000 € (AMP)	
DDETS	Mission d'accompagnement au relogement au SIAO	Cette mission assurée par 1 ETP consiste à : - assurer l'interface entre les services de police, la DDETS et le SIAO pour les ménages dont la date d'expulsion est programmée, - chercher une solution d'hébergement pour les personnes vulnérables en lien avec le SIAO, - travailler à la mise à l'abri en ehpad pour les personnes qui relèvent de ce type d'établissement, - plus largement pendant la trêve hivernale travailler à la prévention des expulsions pour les personnes vulnérables.	Nombre de ménages accompagnés/an dont la date d'expulsion est programmée. Nombre de ces ménages accompagnés relogés/an.	2-Action en cours	106 000 €		
Montant total demandé pour 2024-2025 (avant retrait du reliquat)					1 305 720 €		
Reliquat total					319 000 €		

Annexe 2 – Présentation des objectifs poursuivis, financements mobilisés et indicateurs de résultat associés pour les actions inscrites dans le plan d'action « Logement d'Abord » HORS CREDITS ALLOUES POUR 2024-2025

Pilote	Action	Objectif de l'action	Résultats attendus et indicateurs	Financement AMI obtenu précédemment	Cofinancement
AMP	Intégrer la réflexion sur les publics de l'AMI dans le travail sur le PPGDID et la CIA	Mieux prendre en compte la demande des personnes sans abri ou risquant de l'être dans les processus de priorisation, de cotation et d'attribution	Priorisation effective des publics LDA dans la CIA	-	-
AMP	Expérimenter sur 2 territoires des commissions territoriales des publics prioritaires (CTPP) et une articulation avec le SIAO faisant suite à l'expérimentation de la plateforme territoriale d'accompagnement (PFTA) du Pays d'Aix	Mieux prendre en compte la demande des personnes sans abri ou risquant de l'être dans les processus de priorisation, de cotation et d'attribution	Augmentation des attributions au public LDA et accélération de la fluidité en hébergement. DMS et taux de sortie logement + nbre d'attributions sur le territoire	50 000 €	50 000 €
DDETS	Travail entre les bailleurs, le SIAO, les réservataires, les ménages et leurs référents	Améliorer le processus d'identification et d'attribution pour les ménages LDA	Procédures et outils d'échanges d'information permettant de mieux connaître les besoins des ménages et les aides ou accompagnements mobilisables	-	-
Marseille	Améliorer la connaissance des publics demandeurs orientés pour mieux cibler les attributions, en lien avec les mairies de secteur	30 mises à disposition par an a minima	Nombre d'entrées en logement/Nombre de mises à disposition	-	-
AMP	Evaluer la convention d'Action Logement avec l'Etat. Remobiliser les sous-préfectures sur la mise à disposition de leur contingent	Améliorer le repérage et développer l'accès au contingent des sous-préfectures. Améliorer le taux de transformation de l'offre d'Action Logement au SIAO	Nombre de logements captés/attribués	-	-
DDETS	Evaluer la convention Unafo-SIAO-Etat de mise à disposition des 30% de contingent de l'Etat au SIAO et améliorer les process et les résultats	Remettre 30% des logements accompagnés libérés à la main du SIAO	Nombre de logements proposés au SIAO/de désignations de candidats par le SIAO/d'attributions	-	-
DDETS/AMP	Poursuivre le développement de l'offre sur les besoins non couverts	Création de 2 nouvelles pensions de famille (50 places) et de 200 places de RHJ	Renforcement des réponses AHI et LDA	-	-
DDETS/AMP	Renforcer l'IML et la mutualisation des opérateurs	1100 places supplémentaires en 2022	Nombre de logements captés et expériences de mutualisation entre opérateurs	-	-
DDETS	Développement de l'accompagnement via le FNAVDL aux conditions de la feuille de route LDA du 13	Augmenter les mesures d'accompagnement en corollaire des logements proposés par les bailleurs au titre du LDA	Mobilisation des bailleurs et souplesse du déclenchement des mesures		2 582 000 €
AMP	Produire une offre nouvelle à loyer minoré/adapté en bonifiant les aides de l'Etat	150 PLAI A Métropole + 20 VdM sur projets innovants	150 logements sur AMP + 20 sur VDM à quittance minorée	-	
DDETS	Accompagner la réorganisation du SIAO : mission d'appui à la transformation et accompagnement des équipes sur 2 ans	Un SIAO avec une entrée "Logement" affirmée et une mission d'observation efficace	Réorganisation, évolution de la gouvernance et élaboration des procédures permettant de privilégier la mise en œuvre du LDA	170 000 €	-
Marseille	Réalisation d'une étude sur les personnes vivant en squat à Marseille dans le cadre des travaux du nouvel observatoire de la précarité d'Aix Marseille Université.	Développer une connaissance partagée du nombre de personnes concernées par le phénomène de squat à Marseille et de leurs situations au regard des droits et de la réponse aux besoins primaire. Plus spécifiquement, le financement AMI doit permettre d'adjoindre au travail d'ingénierie de l'observatoire les compétences d'associations intervenant auprès des personnes vivant en squat, nécessaires à l'accès et à la communication avec les personnes	A déterminer	80 000 €	-
AMP	Préfiguration d'un observatoire des exclusions face au logement	Mobiliser et sensibiliser une variété d'acteurs sur les enjeux de lutte contre le sans abris et la prévention des ruptures à partir d'outils de partage de connaissance commun au niveau du territoire.	A terme : Réalisation et partage d'un suivi annuel de certains indicateurs basés sur la grille Ethos et d'études ponctuelles visant à éclairer des enjeux spécifiques.	-	-
Ville	Majoration prime IML de l'ANAH par la Ville de Marseille	Inciter les propriétaires à recourir à l'intermédiation locative et à conventionner avec l'Anah en Loc 2 et 3.	Augmentation du nombre de logements captés au profit de l'intermédiation locative sur Marseille. Nombre de communes de la Métropole s'engageant de manière similaire (Effet démonstrateur)	-	191 700 €
AMP	Mise à disposition au SIAO des places en résidence sociale relevant du contingent Métropole	Faciliter l'accès au logement des publics en situation de précarité dans une logique d'équité / Conforter le rôle du SIAO 13 dans la coordination des parcours	Nombre d'entrées en logement/Nombre de mises à disposition	-	-

Annexe 3 – Fiche contact

INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA COLLECTIVITÉ

Nom de l'EPCI : Métropole Aix-Marseille-Provence

Nom du président de l'EPCI : Martine VASSAL

N° SIRET : 13001303000106

Adresse : 57 Boulevard Charles LIVON.

Code postal : 13007 Commune : MARSEILLE

Téléphone : 0491997980 Adresse électronique : presidence@ampmetropole.fr

Fait à : Marseille le : 27 août 2024

[Nom et cachet du signataire - Qualité du signataire – Signature]